



## MAIRIE DE ROINVILLE

### ARRETE 2021-29 REGLEMENTANT LA CIRCULATION 2 Chemin des gouttières

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société SERPOLLET,

**Considérant** l'occupation du domaine public pour des travaux ENEDIS, 6 chemin des gouttières, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 pour une durée de 25 jours,

**Considérant** que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'interdire le stationnement ;

### ARRETE

**Article 1 :** En raison de travaux, 6 chemin des gouttières, le stationnement sera interdit, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 pour une durée de 25 jours.

**Article 2 :** Cette réglementation sera signalée sur place.

**Article 3 :** Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Serpollet
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage

Fait à Roinville,  
Le 1<sup>er</sup> juin 2021

Maire adjoint,  
Paul H. GAZZA